

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 12 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le douze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mmes Françoise Guineau, Christine Gerard
MM. Pierre Chavonnet, Nans Delafontaine, Didier Lancel, Fabien Postel

Représenté Monsieur Alain Delafontaine donne pouvoir à Monsieur Nans Delafontaine.

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie remplaçante.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité. Le Maire précise que les deux points « pouvoir de poursuite judiciaire du Maire » et « signature du Maire pour les marchés à procédure adaptée » ne nécessitent pas de délibérations du conseil municipal en amont.
- **Remboursement du téléphone mobile de l'agent à Monsieur le Maire** : Monsieur Chavonnet explique aux membres du Conseil Municipal qu'il a acheté le téléphone mobile de l'adjoint technique via internet. Cette dépense s'élève à 89 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de cette dépense à Monsieur le Maire.
- **Décisions Modificatives** : Monsieur le Maire explique que plusieurs Décisions Modificatives au budget communal sont nécessaires :
 - la 1^{ère} concerne l'inscription de l'intervention des Horloges Huchez en investissement : * article 21318 (op. 082) Autres bâtiments publics : + 2 206,00 €
 - * article 6226 Honoraires : - 2 206,00 €
 - la 2nde concerne un dégrèvement des taxes aux autoentrepreneurs de la commune (imposé par le Trésor Public) : * article 7391178 Reversement de fiscalité : + 288,00 €
 - * article 61522 Entretien de bâtiments : - 288,00 €
 - la 3^{ème} concerne un complément de fonds sur l'acquisition du logiciel « Horizon on line » : * article 205 (op. 069) Concessions et droits similaires : + 250,00 €
 - * article 6226 Honoraires : - 250,00 €Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces décisions modificatives.
- **Contrat de maintenance avec les Horloges Huchez pour les cloches de la Collégiale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maintenance des cloches de la Collégiale était effectuée par la Société Bodet. Les Horloges Huchez étant intervenues pour le remplacement du coffret de sécurité et le tintement des cloches, le Maire propose que la maintenance soit gérée par l'Entreprise Huchez (une visite annuelle : 225 € HT (montant révisable)). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette suggestion.

La séance est suspendue : arrivée de Monsieur Patrick Périmony, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en charge de l'assainissement.

Durant son intervention, Monsieur Périmony explique les différences entre l'assainissement autonome et l'assainissement collectif, la mise en place de ceux-ci et leur mode de financement respectif. Il explique également les modalités du raccordement de sa commune de Blargies au réseau d'assainissement de la commune de Formerie, distante de 4 km.

- **Projets 2015 et demandes de subventions**: Monsieur le Maire présente le dossier que la municipalité a élaboré pour demander une subvention auprès de la Fondation Brie Picardie du Crédit Agricole : tourisme qualitatif, rénovation de la Maison Robine pour l'accueil de l'Office de Tourisme, création d'une zone de rencontre et création d'une signalétique touristique, lancement d'une démarche handicap... Monsieur le Maire indique que le conseil d'administration de la Fondation Brie du Crédit

Agricole du 3 décembre a voté une subvention de 40 000 € dans le cadre de ce projet, le rendant ainsi possible. Après concertation et discussion, le conseil municipal, à la majorité (4 pour, 2 contre et 1 abstention) autorise le Maire à demander, en son nom, des subventions complémentaires auprès du Conseil Général de l'Oise et de l'Etat (au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)) dans le cadre du projet de financement qui lui a été présenté et qui engagera (dans une première estimation) la commune à hauteur de 26 600 € d'investissement au budget 2015. A l'issue du vote Monsieur le Maire regrette, vis-à-vis des gerboréens et des parties prenantes, partenaires de Gerberoy, qu'il n'y ait pas eu d'unanimité sur ce dossier qui fait avancer nombre de chantiers clés pour le mieux vivre à Gerberoy : stationnement et aménagement du parking, interdiction des bus dans Gerberoy, limitation de la vitesse, accueil touristique à l'année...

- **Demandes de subventions:** 4 demandes de subventions ont été adressées à la municipalité : ASDAPA (aide à domicile), « Le Fil d'Ariane » (association pour les malvoyants), le musée d'Hétomesnil et l'Emion (école de musique à Songeons). Après concertation, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 45 € à l'Emion (15 € par enfant) et une subvention de 15 € au musée d'Hétomesnil (en remplacement de l'adhésion des années précédentes).
- **Questions diverses:**
 - Achat benne autoportée: Le Maire fait part de l'achat de la benne autoportée (prévu au budget 2014) chez Bellay (après étude de prix comparative) pour un montant de 568,08 € TTC.
 - Maison de Monsieur Stabholz: Le Maire précise que le propriétaire effectue les travaux comme indiqués sur la Déclaration Préalable déposée en Mairie et félicite celui-ci pour les différents ouvrages menés sur cette demeure. Le Maire restera cependant vigilant à la bonne exécution des travaux.
 - Cérémonie des vœux: Elle aura lieu le samedi 17 janvier à 18h00 à l'Ancienne Ecole.
 - Inscriptions sur les listes électorales: Les inscriptions sont à effectuer à la Mairie avant le 31 décembre 2014.
 - Elections 2015: Le Maire précise que les élections départementales se dérouleront le 22 et 29 mars 2015 de 8h00 à 18h00 et les élections régionales début décembre 2015.
 - Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal: Les prochaines réunions auront lieu les vendredis 23 janvier 2015, 13 mars 2015 et 17 avril 2015 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 0h05.